

Partenaire
de votre réussite !



Le projet de Communauté d'universités et d'établissements Lille Nord de France

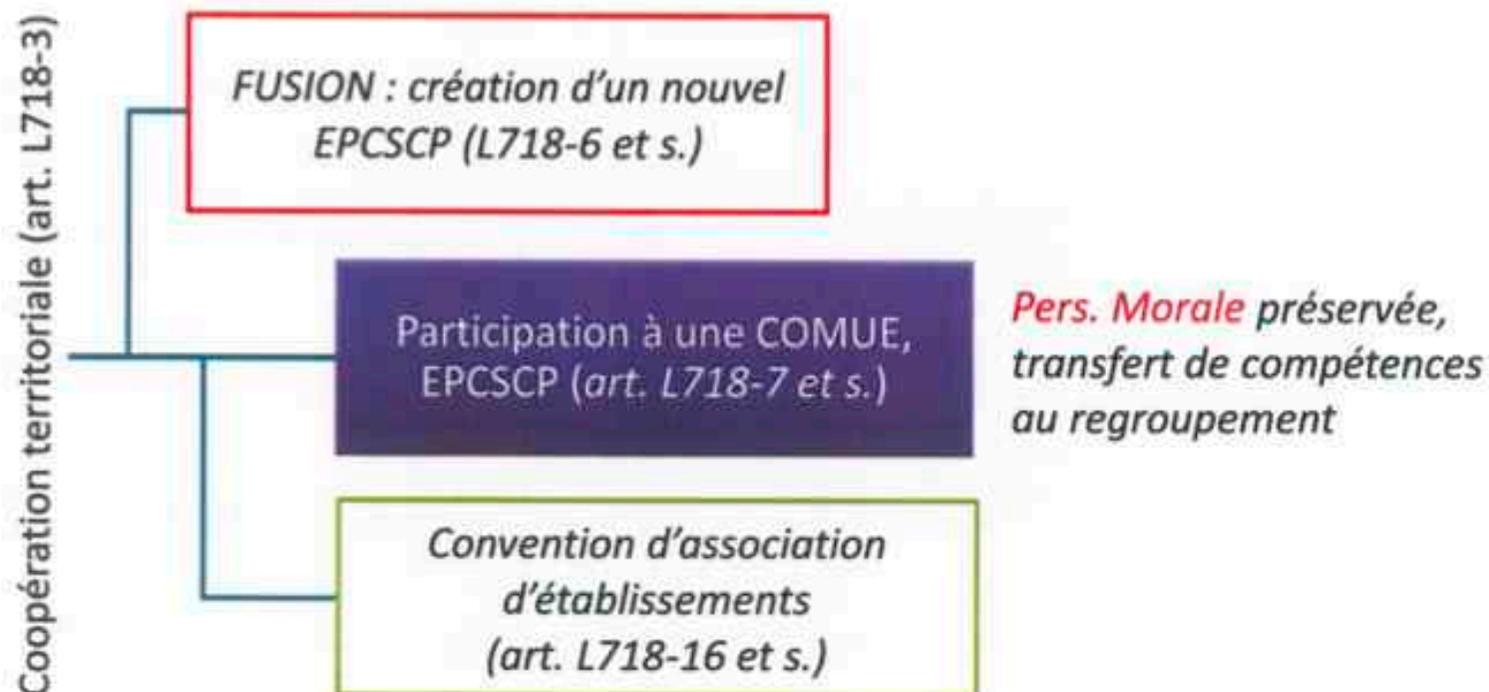
Conseil d'administration du 13 février 2014

Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

UVHC / DGS / C2 120214



Le regroupement en COMUE



La COMUE, une réalité juridique

- **l'art. 67 loi ESR** a prononcé la disparition des PRES Etablissement Public de Coopération Scientifique
- Sur le fondement de **l'art. 117 loi ESR**
 - les PRES EPCS dont le PRES Lille Nord De France deviennent des COMUE à la date de publication de la loi, le 23 juillet 2013
 - Le Président et les membres élus du PRES restent en exercice jusqu'aux nouvelles élections des instances de la COMUE

Les statuts de la COMUE

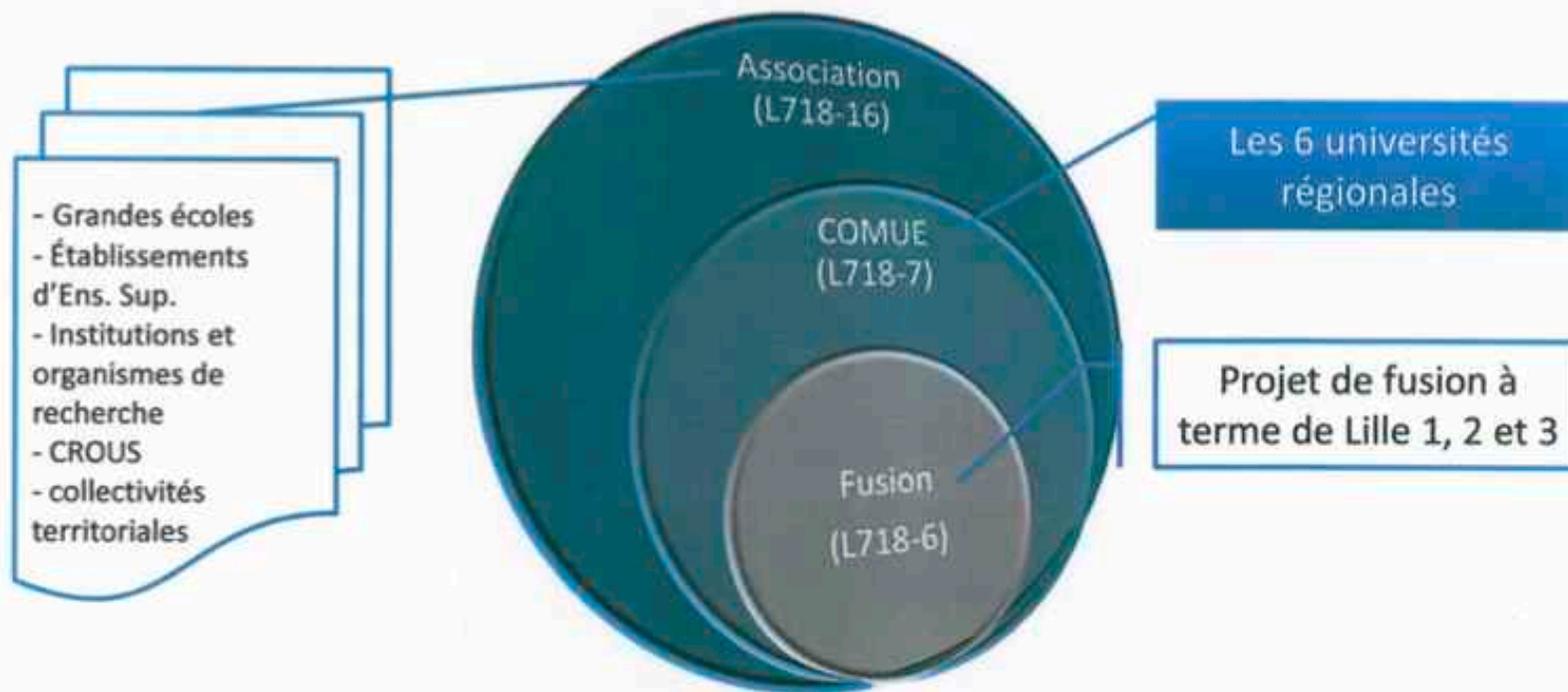
dispositions spécifiques : art. L718-7 et s.

- La COMUE est un Etablissement Public à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel, de statut dérogatoire
 - destinée à « *assurer la coordination des politiques de ses membres* »
 - La dénomination (COMUE Lille Nord de France) est adoptée par chacun des établissements et organismes ayant décidé d'y participer

Les statuts de la COMUE (art. L718-8)

- La COMUE est créée par décret qui approuve les statuts fixant les compétences transférées et les compétences des instances « fédérales »
- les statuts sont adoptés par chacun des établissements et organismes ayant décidé d'y participer (passage au CT, et au CA)

Les schémas de regroupement



La COMUE et l'écosystème ESR en région NPDC



Le contrat de la COMUE

- Un seul contrat pluriannuel d'établissement signé par le MESR avec les établissements regroupés (**art. L718-5**)
 - Un volet commun correspondant au projet partagé de coordination territoriale, et aux compétences transférées soumis *pour avis* à chaque CA d'établissement regroupés
 - Des volets spécifiques à chacun des établissements regroupés *adoptés* par les CA respectifs des établissements regroupés

Les axes de projet de la COMUE

- 1- L'élaboration d'une vision prospective et stratégique partagée des enjeux et des évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche en région. Elle constitue une priorité structurant l'ensemble des activités de la Communauté. Elle se traduit en particulier par la préparation des réunions des deux instances régionales, le Parlement du Savoir et l'Espace Prospectif et Stratégique .

- 2- Recherche et valorisation
 - La CUE joue un rôle essentiel pour coordonner les démarches des établissements dans le cadre des grands schémas stratégiques qui viennent structurer l'ESR
 - Elle met en œuvre les réseaux thématiques de recherche.
 - La CUE assure un suivi de la SATT
 - Elle porte des projets de coopération euro-régionaux avec les universités belges, wallonnes et flamandes.
 - Elle soutient des actions de dimension régionale en assurant le portage et le soutien financier des Presses du septentrion, en soutenant la bibliothèque régionale de mathématiques

Les axes de projet de la COMUE

> 3- Formation

- Formation des maitres avec L'ESPE Nord de France, école interne COMUE
- Formation doctorale
- élaboration d'une cartographie des formations
- développement des actions en s'appuyant sur la maison de l'entrepreneuriat
- développement d'une approche commune de la Formation Tout au Long de la Vie

> 4- Développement d'actions internationales

- développer les partenariats avec les universités de l'Euro région
- formation linguistique et culturelle des étudiants internationaux
- accueil des chercheurs internationaux dans le cadre du centre de mobilité EURAXES.....

• 5- Actions communes de développement de la culture scientifique et de valorisation du patrimoine scientifique

- actions communes de promotion de la science
- inventaire et valorisation du patrimoine scientifique
- actions à l'interface entre la culture scientifique et l'art.

Rôle du CA de l'UVHC

Avant le 23 juillet 2014 :

1. Adoption des statuts de la COMUE fixant les compétences transférées et celles des instances de la COMUE
2. Adoption de la dénomination de la COMUE
3. Modification de l'art. 4 des statuts UVHC : référence à la participation à la COMUE

Selon le calendrier contractuel de la vague E :

1. Avis sur le volet commun du CQ de la COMUE
2. Adoption du volet spécifique à l'UVHC du CQ de site